



Direction Départementale des Territoires
et de la Mer (DDTM)
Monsieur le Chef du Service de l'Eau et des
Risques
2, rue Jean Richepin
BP 50909
66020 Perpignan cedex

Nos réf. : 115

Perpignan, le 22 OCT. 2021

Objet : avis concernant le projet de renouvellement d'autorisation de la sablière de la Salanque sur les communes de Perpignan et Villelongue de la Salanque.

Monsieur le Chef de service,

Vous demandez l'avis de la CLE concernant le renouvellement de l'autorisation de la Sablière de la Salanque, incluant notamment le projet d'exploiter la gravière en eau, jusqu'à la côte de - 6 m NGF, au sein des alluvions quaternaires du Roussillon.

Le dossier comprend une étude hydrogéologique démontrant que l'impact sur les nappes sera minime, si toutes les mesures prévues par le pétitionnaire sont respectées. Je m'associe aux recommandations apportées par cette étude et notamment :

- Stopper immédiatement le creusement en cas de rencontre de niveaux argileux, pour ne pas réduire l'éponte entre les niveaux quaternaires et Pliocène. J'ajoute qu'une attention particulière devra être portée au secteur du piézomètre SPZ1, où il semblerait que le toit du Pliocène soit atteint à une cote de -4 ou -5 m NGF, sachant que le dossier prévoit -6m NGF maximum.
- Porter une attention particulière à l'entretien des véhicules de chantier, ainsi qu'aux éventuels accidents pouvant survenir.
- Gérer rigoureusement les matériaux utilisés pour remblayer les fosses d'extraction à l'issue de l'exploitation.

Dans ces conditions, je donne un **avis favorable** à ce projet.

Veuillez croire, Monsieur le Chef de service, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU



ROBERT VILA